Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260930-101_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026 – N° 101/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 24 septembre 2026, se sont réunis à L'Espace Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Gérald ANTOINE, Ghislaine LE POLÈS, Sébastien GUIOT, Nadia MOREL, Aymeric STERMANN, Martine ANTHOINE, Marc LE CHAT, Françoise DISQUAY, Éric MANGENOT, Françoise BOUILLER, Régis LE MÉE, Christian MALEFANT, Anne-Lise NOCET, Christophe LE MEUR, Maud LE BRETON, Muriel MICHOT, Tiphaine KERBOEUF, Charline MARTEL, Cyrille BERMONT, Nadège SANSON, Hervé BOULARD, Nadine DERRIEN et Benoit JAHAN.

Absents excusés : Christian HODY (donne procuration à Anne-Lise NOCET), Guénolé TRICOT (donne procuration à Gérald ANTOINE) et Xavier COMPAIN (donne procuration à Nadège SANSON).

Secrétaire de séance : Marc LE CHAT

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 24 - Pouvoirs : 3 - Votants : 27

CONVENTION FINANCIÈRE DE PARTICIPATION SOUS FORME DE FONDS DE CONCOURS AUX TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE SÉCURISATION DE LA FALAISE DE LA PLAGE BONAPARTE

Monsieur Marc LE CHAT, Adjoint au Maire chargé du Cadre de Vie, rappelle que la gestion de l'espace naturel des propriétés du Conservatoire du littoral est assurée sous le cadrage d'une convention tripartite, avec en cogestionnaire et partenariat Leff Armor Communauté et la Commune de Plouha.

Le site de la plage de Bonaparte est soumis à une forte érosion, de gros blocs de la falaise se sont détachés régulièrement menaçant la pérennité de l'accès principal à la plage et mettant *de facto* en danger les usagers de la plage.
En plus d'un usage grand public de loisir (pêche, baignade, promenade…), le site a été le théâtre des exploits du réseau de résistance Shelburn durant la deuxième guerre mondiale et est dédiée au souvenir historique.

Des travaux de sécurisation et de renforcement ont été réalisés en 2020 sur site (en délégation de maîtrise d'ouvrage du Conservatoire vers Leff Armor Communauté), mais un nouvel éboulement est survenu en janvier 2026.

Il a été acté que la Commune soit maître d'ouvrage de l'opération de sécurisation avec en participation technique, administratif et financière, Leff Armor Communauté et le Conservatoire du Littoral.
Le Conservatoire du Littoral dispose d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les cogestionnaires.

Il convient d'engager une convention entre Leff Armor Communauté et la Commune de Plouha pour la participation financière aux travaux de sécurisation.
Considérant la proposition de participation financière auprès de la Commune de Plouha sur le montant total HT de l'opération réalisée (maîtrise d'œuvre et travaux) réparti à 1/3 pour Plouha, 1/3 pour Leff Armor Communauté et 1/3 pour le Conservatoire du Littoral,

Considérant que le montant du fonds de concours envisagé à verser par Leff Armor Communauté n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours (Commune de Plouha),

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260930-101_2026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention financière des travaux de sécurisation et de renforcement des falaises de la plage Bonaparte avec Leff Armor Communauté, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A Plouha, le 1.10.2026

Madame le Maire,
Valérie RUMIANO

Le secrétaire de séance,
Marc LE CHAT

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Affiché le : - 1 OCT. 2026